

# CAHIER SPECIAL DES CHARGES

## MISE EN CONCESSION DE SERVICE : Foodtrucks, bar et gadgets Harry Potter



### Commune de Fléron

#### **Auteur de projet**

**Cellule marchés publics, Coralie Claes**  
**Rue François Lapierre 19 à 4620 Fléron**

**Le présent cahier spécial des charges a été approuvé  
par le Collège communal en date du 17 juin 2021  
Par le Collège**

**La Directrice générale**

**I. BERTHOLET**

**Le Bourgmestre**

**Th. ANCION**

**Table des matières**

<b>I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>5</b>
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ.....	5
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	5
I.3 MODE DE PASSATION.....	5
I.4 FIXATION DES PRIX.....	5
I.5 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE.....	5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	6
I.7 DÉPÔT DES OFFRES.....	6
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	7
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ.....	7
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	8
I.11 RÉVISIONS DE PRIX.....	8
I.12 VARIANTES.....	8
I.13 CHOIX DE L'OFFRE.....	8
<b>II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES.....</b>	<b>9</b>
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT.....	9
II.2 ASSURANCES.....	9
II.3 CAUTIONNEMENT.....	9
II.4 DURÉE.....	9
II.5 DÉLAI DE PAIEMENT.....	9
II.6 DÉLAI DE GARANTIE.....	10
II.7 RÉCEPTION.....	10
II.8 PROTECTION DES DONNÉES.....	10
II.9 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SÉJOUR ILLÉGAL.....	11
II.10 RÉMUNÉRATION DUE À SES TRAVAILLEURS.....	11
<b>III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE.....</b>	<b>14</b>

**Auteur de projet**

Nom : Cellule marchés publics

Adresse : Rue François Lapierre 19 à 4620 Fléron

Personne de contact : Melle Coralie Claes

Téléphone : 04355/91.46

E-mail : coralie.claes@fleron.be

**Réglementation en vigueur**

La législation des concession ne s'applique pas en raison de l'estimation de la concession sur toute la durée de cette dernière. Néanmoins, les principes fondamentaux du Traité et du droit administratif sont d'application, notamment les principe d'égalité et de transparence.

## I. Dispositions administratives

**Objet des services :** Mise en concession de service : foodtrucks, bar et gadgets Harry Potter

Cette concession comporte 5 lots distincts (chaque lot pouvant être attribué séparément)

- 1) Foodtrucks « friterie »
- 2) Foodtrucks « Pizzeria et plats italiens
- 3) Foodtrucks « Hamburger »
- 4) Tenue d'un bar
- 5) Tenue d'un stand d'accessoires Harry Potter

---

### I.1 Identité du pouvoir concédant

Commune de Fléron  
Rue F. Lapierre, 19  
4620 Fléron

---

### I.2 Droit d'accès et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

**Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)**

Par le seul fait d'introduire sa candidature, le soumissionnaire déclare sur l'honneur qu'il se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionnés aux articles 50 et suivants de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession et notamment:

- 1° participation à une organisation criminelle;
- 2° corruption;
- 3° fraude;
- 4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation, complicité ou tentative d'une telle infraction;
- 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains;
- 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal,
- 8° en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

**Le candidat devra également transmettre avec son offre un extrait de son casier judiciaire datant de moins de 3 mois.**

**Concernant les motifs d'exclusion liés aux paiements des cotisations de sécurité sociale, de la T.V.A. et des impôts, la Commune vérifiera via l'application Télémarc que le soumissionnaire est en ordre de paiement pas de dettes en cotisations ou en dettes fiscales à l'égard du SPF Finances supérieure à 3.000,00 euros).**

**Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)**

Non applicable.

**Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)** Non applicable

---

### I.3 Forme et contenu des offres

Le candidat établit son offre en français. Le concédant se réserve le droit d'écarter toute offre dont l'analyse pourrait s'avérer impossible ou malaisée en raison du non-respect de cette disposition. Par la remise de son offre, le candidat à la concession accepte sans condition toutes les clauses du présent cahier spécial des charges et renonce à toutes autres conditions.

Si l'offre est transmise par des moyens électroniques, le rapport de dépôt de l'offre doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée.

Si l'offre n'est pas transmise par des moyens électroniques, l'offre doit être datée et signée par le candidat.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

---

### I.4 Dépôt des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 01/07/2021 10h00.

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la date de la séance d'ouverture et le numéro du cahier des charges (2021 - ATL) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention " OFFRE ".

L'ensemble est envoyé à :

Commune de Fléron  
Cellule marchés publics  
Melle Coralie Claes  
Rue F. Lapierre, 19  
4620 Fléron

Le porteur remet l'offre à Melle Coralie Claes personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin à l'adresse reprise ci-dessus.

Quelle qu'en soit la cause, les offres parvenues tardivement sont refusées ou conservées sans être ouvertes.

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours de calendrier, prenant cours le lendemain de la date limite de remise des offres telle que précisée au point I. ci-avant.

---

## I.5 Ouverture des offres

Il n'y aura pas de séance publique d'ouverture des offres.

**L'ouverture des offres se fera le 01 juillet 2021 à 10h00**

---

## I.6 Obligations du concessionnaire

### LOT 1 FOODTRUCK FRITERIE

### LOT2 FOODTRUCK PIZZERIA ET PLATS ITALIENS

### LOT 3 FOODTRUCK HAMBURGER QUALITÉ

**Les exigences sont identiques pour les 3 lots (le seul élément qui les différencie étant le titre du lot, la sorte de nourriture)**

Dans le cadre du cinéma en plein air organisé par la Commune de Fléron le vendredi 27 août 2021, nous souhaiterions faire venir trois foodtrucks différents sur place.

Informations concernant l'activité :

- Événement : Cinéma en plein air avec le film "Harry Potter à l'école des sorciers"
- Lieu : terrain de foot, avenue de l'espace Sport à Fléron.
- Heures : ouverture du site à 19h, film à 21h (durée du film 2h30).
- 2000 personnes présentes à l'édition de 2019.
- En cas de grosse pluie, l'événement sera déplacé à l'intérieur de l'Espace Sport.

Conditions :

- Uniquement en vente direct.
- Uniquement avec une remorque ou un "foodtruck" prévu à cet effet.
- La vente de boissons n'est pas autorisée.
- La Commune de Fléron a mis en place l'idéologie du zéro-déchet, nous demandons d'éviter au maximum les plastiques jetables.
- Possibilité d'avoir une arrivée électrique 230V sur place gratuitement.
- Nous vous demandons d'être prêt pour 19h et de ranger uniquement après la projection.
- Nous vous demandons de tâcher d'éviter une attente trop longue à votre stand
- Tous les bénéfices générés par la gestion de votre foodtruck vous appartiennent.
- Le concessionnaire devra prévoir 12 repas complets gratuits pour le personnel communal présent.

### LOT 4 TENUE DU BAR.

Dans le cadre de l'activité du cinéma en plein air du 27 août 2021 organisée par la commune de Fléron, nous souhaiterions remettre la gestion d'un bar en concession à une association de jeunes fléronnais. Le concessionnaire désigné gèrera l'entièreté de la tenue du bar et devra assurer le service durant l'activité.

Informations concernant l'activité :

- Événement : Cinéma en plein air avec le film "Harry Potter à l'école des sorciers"
- Lieu : terrain de foot, avenue de l'espace Sport à Fléron.
- Heures : ouverture du site à 19h, film à 21h (durée du film 2h30).
- 2000 personnes présentes à l'édition de 2019.

- Deux foodtrucks pour la restauration seront sur place (pas avec vente de boisson).
- En cas de grosse pluie, l'événement sera déplacé à l'intérieur de l'Espace Sport.

Conditions :

- Le bar doit être prêt et fonctionnel pour 19h avec le personnel nécessaire pour le service.
- Boissons en ventes de type softs, bières classiques, bières spéciales, vin. Pas de vente direct à la bouteille en verre.
- Uniquement l'utilisation des gobelets communaux avec la caution de 1 euro par gobelet. Ceux-ci devront nous être remis propres à la fin de l'activité.
- La gestion de la caution des gobelets est à charge du concessionnaire.
- Deux arrivées électriques sont prévues + de l'éclairage.
- De l'eau sera accessible.
- 10 tables, 3 tonnelles ouvertes et 1 tonnelle fermée seront placées par les ouvriers communaux.
- Dans l'idéologie du zéro déchet, il vous est demandé d'éviter au maximum le plastique jetable.
- Le rangement du bar doit se faire le soir même (pas de garde-sécurité pendant la journée ni la nuit).
- Merci de prévoir 72 tickets boissons softs pour le personnel communal présent sur place.
- Tous les bénéfices générés par la gestion du bar vous appartiennent.
- En cas de forte pluie, cette concession pour la tenue du bar devra être annulée sans indemnité (suivant les obligations communales vis-à-vis du C.S.F.).

#### **LOT 5 STAND VENDE D'ACCESSOIRES.**

Dans le cadre du cinéma en plein air organisé par la Commune de Fléron le vendredi 27 août 2021, nous souhaiterions animer le site avec une vente d'accessoires sur le thème d'Harry Potter.

Informations concernant l'activité et la concession :

- Événement : Cinéma en plein air avec le film "Harry Potter à l'école des sorciers"
- Lieu : terrain de foot, avenue de l'espace Sport à Fléron.
- Heures : ouverture du site à 19h, film à 21h (durée du film 2h30).
- 2000 personnes présentes à l'édition de 2019.
- En cas de grosse pluie, l'événement sera déplacé à l'intérieur de l'Espace Sport.
- Nous pouvons mettre à disposition des tables (type brasseur) gratuitement, à la demande.
- Tous les bénéfices générés par votre stand vous appartiennent.

---

## **I.7 Critères d'attribution**

### **Lot 1, Lot 2 et lot 3 :** **Pour chaque lot :**

Critère 1 : Utilisation de produits issus du circuits courts pour la préparation des plats  
Oui : mais <50 % des produits proposés : 10 points  
oui et >50 % des produits proposés : 20 points  
Non : 0 points

Critère 2 : Empreinte écologique du foodtruck pour se déplacer sur site  
- 0 à 10km : 20 points  
- 10 – 20 km : 10 points  
- 20 km et + : 5 points

**Total : 40 points max**

### **Lot 4 :**

Critère 1 : Empreinte écologique du foodtruck pour se déplacer sur site  
- 0 à 10km : 20 points  
- 10 – 20 km : 10 points  
- 20 km et + : 5 points

Critère 2 : le prix  
Prix d'un soft  
Prix d'une pils  
Prix d'une bière issue du circuit court  
10 points attribués sur base d'une règle de trois pour chaque prix.

Critère 3 : Nombre de boissons différentes proposées  
20 points attribués selon une règle de trois

**Total : 50 points max**

### **Lot 5 :**

Critère 1 :  
Décoration de tout le site :  
Oui : 20 points  
Non : 0 points

Critère 2 : Empreinte écologique du foodtruck pour se déplacer sur site  
- 0 à 10km : 20 points  
- 10 – 20 km : 10 points  
- 20 km et + : 5 points

**Total : 40 points max**

La Commune de Fléron se réserve le droit de négocier les offres proposées.



---

## **I.8 DROIT APPLICABLE ET JUGEMENT DES CONTESTATIONS**

Le droit belge s'applique exclusivement à la présente concession.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et la rupture de la concession sera de la compétence exclusive des tribunaux dont dépend la Commune de Fléron qui appliqueront le droit belge.

Néanmoins, les parties conviennent qu'avant de saisir le pouvoir judiciaire, elles veilleront à rechercher, dans tous les cas, un accord amiable s'inspirant de la lettre et de l'esprit du présent cahier spécial des charges.

**ANNEXE : FORMULAIRE D'OFFRE**

*Important : ce formulaire doit être complété dans son entièreté, et signé par le candidat.*

**Personne physique**

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

**Soit (1)****Société**

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

**(1) Biffer les mentions inutiles**

**S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC  
CONFORMÈMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER SPECIAL  
DES CHARGES**

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :  
Numéro de TVA (belge ou intracommunautaire):

Fait  
à .....

Le .....

Le candidat à la concession,

Signature : .....

Nom et  
prénom : .....

Fonction : .....

